



TRANSFERT
Environnement et Société

COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE LACHUTE

Compte rendu de réunion
7 décembre 2023



TABLE DES MATIÈRES

1.	OUVERTURE DE LA RENCONTRE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	1
2.	ADOPTION DU DERNIER COMPTE RENDU.....	2
3.	ACTIONS DE SUIVI.....	2
3.1	Revenir sur le type de matières compostables permises sur la plateforme du bas par rapport à celle du haut (Englobe)	2
3.2	Revenir sur l'impact des précipitations sur les charges dans le lixiviat	3
3.3	Revenir sur la vitesse d'écoulement des eaux.....	3
3.4	Revenir sur les changements d'intérêt qui résultent du nouveau CA	4
4.	PRÉSENTATION THÉMATIQUE SUR LE BIOGAZ.....	6
4.1	VUE D'ENSEMBLE – GESTION DES BIOGAZ AU SITE.....	6
4.2	PRÉSENTATION/BILAN DES OPÉRATIONS CHEZ EDL.....	7
4.3	SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX RELIÉS AUX BIOGAZ.....	9
5.	CENTRALE ÉLECTRIQUE	11
6.	PGMR.....	11
7.	FONDS DE POST-FERMETURE (RIADM).....	11
8.	BILAN DU TONNAGE (WM).....	12
9.	FAITS SAILLANTS – SUIVI DES OPÉRATIONS (AOÛT, SEPTEMBRE, OCTOBRE 2022).....	12
9.1	WM.....	12
9.2	ENGLOBE	13
9.3	EDL.....	14
10.	FAITS SAILLANTS – SUIVI ENVIRONNEMENTAL (AOÛT À OCTOBRE).....	14
11.	SUIVI DES SIGNALEMENTS, DES ÉVÉNEMENTS NUISIBLES ET DES VISITES DU MELCC.....	14
12.	CALENDRIER ANNUEL 2024	15
12.1	IDENTIFICATION DES DATES.....	15
12.2	THÈMES DE LA RENCONTRE DE MARS 2024.....	15
13.	VARIA.....	15
14.	LEVÉE DE LA RÉUNION.....	15



LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Tableau des actions de suivi
- Annexe 4 Présentation PowerPoint

Les annexes sont présentées dans un document joint.



1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Craft, animateur de la rencontre, et M. Desnoyers, Directeur des opérations au lieu d'enfouissement technique (LET) de Lachute, souhaitent la bienvenue aux membres à cette quatrième rencontre du Comité de vigilance en 2023. Ils présentent Virginie Lefebvre, nouvelle recrue chez Transfert Environnement et Société, qui assurera la rédaction du compte-rendu de la réunion.

M. Craft annonce au comité que Mme Fairweather est décédée. M. Arsenault, directeur général de la RIADM, annonce qu'il a peu de détails, mais qu'elle serait décédée paisiblement le 1^{er} novembre 2023. Il ajoute qu'elle était très assidue et impliquée dans le comité depuis plusieurs années.

Une discussion s'ensuit par les membres du comité, qui mettent de l'avant l'apport de Mme Fairweather au comité. M. Ouellet, président du comité, souligne que son travail en tant que représentante des citoyens de Lachute était remarquable. Il précise que le siège de représentant des citoyens de Lachute sera éventuellement comblé, mais qu'il n'y a pas d'urgence et qu'un processus sera mis en place pour déterminer une bonne personne qui voudra s'impliquer.

Une membre rappelle que Mme Fairweather était présente depuis les tous débuts en 2004 et qu'elle était très active, intéressée et sensibilisée à la cause. Elle mentionne qu'il est très important de le souligner.

M. Craft ajoute qu'un texte sera proposé dans le compte rendu pour la souligner et que celui-ci pourra être ajusté par le comité.

M. Ouellet confirme que le fils de Mme Fairweather sera contacté pour lui annoncer que sa contribution aura été soulignée par la Régie.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

M. Craft présente l'ordre du jour pour son adoption. Puisqu'il n'y a pas de représentant de la MRC pour présenter le point PGMR, celui-ci sera reporté à la prochaine rencontre.

L'ordre du jour est adopté et figure à l'annexe 2.

Actions de suivi :

- Valider les contributions de Mme Fairweather depuis 2004
- Proposer un texte pour souligner Mme Fairweather

2. ADOPTION DU DERNIER COMPTE RENDU

Le compte rendu de la rencontre du 14 septembre 2023 est validé par les membres.

3. ACTIONS DE SUIVI

3.1 REVENIR SUR LE TYPE DE MATIÈRES COMPOSTABLES PERMISES SUR LA PLATEFORME DU BAS PAR RAPPORT À CELLE DU HAUT (ENGLOBE)

M. Mucienko, chef des opérations du site de Lachute d'Englobe, explique que la seule différence entre les types d'intrants permis sur les deux plateformes est qu'il n'y a pas de biosolides sur la plateforme du haut. Ils n'en ont pas l'autorisation avec le nouveau CA. Il mentionne que les autres matières compostables se trouvant sur les deux plateformes sont des résidus verts, alimentaires, branches, souches, etc.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que les autorisations précisent le tonnage, ou seulement les types de matières qui doivent aller sur chaque plateforme?</i>	M. Mucienko répond qu'ils ont seulement un tonnage maximal pour les types d'intrants.
<i>Est-ce que les boues humaines restent sur la plateforme du bas?</i>	M. Mucienko répond qu'ils n'en reçoivent pas et qu'ils n'en ont jamais accepté, mais qu'ils en ont l'autorisation. Ce sont des contrats municipaux dont il faut faire la demande. Ils ne l'ont pas fait en raison des odeurs supplémentaires à gérer.
<i>Est-ce que la plateforme du bas va être fermée?</i>	M. Mucienko répond qu'ils ont toujours le CA, mais qu'ils vont définir en partenariat avec WM comment ils vont procéder. Ils ont tout ce qu'il faut pour opérer sur la plateforme du haut et aucun intrant n'arrive sur la plateforme du bas présentement.
<i>À part pour les biosolides, y a-t-il d'autres raisons pour lesquelles utiliser la plateforme du bas?</i>	M. Mucienko répond que cela pourrait être également être pour une question de production (plus grande capacité avec les deux plateformes), mais qu'ils ne sont pas rendus là.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce qu'il y a plus de lixiviat de généré sur la plateforme du haut?</i>	M. Mucienko répond qu'ils s'en tiennent à 50 000m ³ annuellement et qu'ils ne considèrent pas le dépasser. Ils ont fait des barrages pour garder l'eau de pluie et donc minimiser les impacts. M. Brisson ajoute qu'ils ont avantage à réduire le lixiviat d'un point de vue économique et environnemental.
<i>Est-ce que vous payez au volume?</i>	M. Brisson confirme.

3.2 REVENIR SUR L'IMPACT DES PRÉCIPITATIONS SUR LES CHARGES DANS LE LIXIVIAT

Mme Caillaud explique qu'il est impossible de faire des liens entre les précipitations et les charges dans le lixiviat. La charge de lixiviat brut est stable et toujours dans les mêmes tranches.

Mme Caillaud précise que la charge est mesurée au cours de l'année et qu'on ne voit pas de variation le lendemain d'une pluie. Cela peut être lié au temps de pénétration, qui crée un décalage.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Y a-t-il une corrélation avec les saisons?</i>	Mme Caillaud répond que non.

3.3 REVENIR SUR LA VITESSE D'ÉCOULEMENT DES EAUX

Mme Caillaud indique que la vitesse d'écoulement des eaux est de 25 mètres par an.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Que veut-on dire par « vitesse d'écoulement des eaux »?</i>	Mme Caillaud répond que la nappe d'eau, sous le site, voyage de 25 mètres par année. M. Desnoyers précise que l'eau voyage du nord vers le sud.
<i>Est-ce que la donnée change au fil des années?</i>	Mme Caillaud répond que c'est la donnée présente dans la bibliographie et dans les études d'impact, mais que c'est un approximatif qui peut varier selon les précipitations.

3.4 REVENIR SUR LES CHANGEMENTS D'INTÉRÊT QUI RÉSULTENT DU NOUVEAU CA

M. Arsenault rappelle les points d'intérêt des changements par rapport à l'ancien CA. D'une part, la cellule IV-1 a pu commencer à opérer avec une charge hydraulique totale de 900m³ par jour, qui, après prétraitement, peut être pompée vers le réseau d'égout municipal. Il y a eu une demande pour ajouter 300m³ par jour acheminés par camions (environ 10 camions de 30m³), acheminés directement à l'usine de traitement des eaux.

D'autre part, le ministre demande qu'il y ait une mesure de l'azote ammoniacal prise en continu. M. Arsenault explique que si le contrôleur démontre qu'ils approchent de 140 kg par jour, il y aura un arrêt de pompage. Il y a également une augmentation de la fréquence de certains tests, passant d'une fois par mois à une fois par semaine.

Il souligne ensuite que la Régie s'est engagée à construire une usine de traitement des eaux d'ici 3 ans. Il explique que précédemment, un CA était fait pour l'ensemble d'une phase. Cependant, dus aux dépassements dans l'entente de gestion avec la Ville, les CA seront valides pour un an à la fois jusqu'à ce qu'il y ait une usine efficace.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que le transport de 300m³ par camions est commencé?</i>	M. Arsenault répond que cela a commencé en octobre.
<i>Est-ce que la charge de 140 kg d'azote ammoniacal existait déjà?</i>	M. Arsenault répond que oui et que c'est seulement la prise de mesure en continu qui est nouvelle, due aux dépassements à l'entente lors des mois de janvier, février, mars et décembre.
<i>Allez-vous être en discussions avec le ministère pour l'émission des autres phases du CA?</i>	M. Arsenault répond que oui à partir de janvier.
<i>Ça fait plusieurs années que l'on parle d'une usine, mais on ne voit jamais les résultats. En quoi est-ce différent cette fois-ci?</i>	M. Arsenault répond que c'est une résolution qui a été prise par la régie au mois de septembre, en concordance avec les exigences du CA. En outre, s'il n'y a pas d'usine dans 3 ans, il n'y aura plus de CA pour opérer le site.
<i>Depuis quand y a-t-il 10 camions qui transportent du lixiviat?</i>	M. Arsenault répond que c'est depuis le nouveau CA.
<i>Est-ce toujours la même quantité de lixiviat?</i>	M. Arsenault explique que le volume d'eau à la ville de Lachute est plafonné à 200 000m ³ /an. Le CA demande d'estimer le volume des 5 prochaines années. Cette année, le volume est estimé à 245 000m ³ , et à 240 000 m ³ pour les 2 prochaines années, ce nombre allant en diminuant. De plus, puisque les prochaines cellules seront plus petites, le volume devrait diminuer.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Qui paie pour cela?</i>	M. Arsenault précise que c'est WM.
<i>Lors de débordement, où se retrouve l'eau?</i>	M. Desnoyers explique que l'eau est gardée sur le site. Il n'y a jamais de débordements, car on arrête de pomper. M. Mucienko ajoute que l'eau reste sur les plateformes et qu'elle est stockée.
<i>Est-ce que le 900m³ par jour est similaire au volume de lixiviats envoyé par les conduites auparavant ?</i>	M. Arsenault répond que oui, le surplus est maintenant transporté par camion.
<i>Est-ce qu'il y a une distinction entre l'origine des matières pour le 500 000 tonnes autorisé ?</i>	M. Desnoyers répond que c'est 500 000 tonnes pour les matières assujetties.
<i>Dans les rapports, vous faites la différence entre la matière assujettie et non assujettie. Vous devriez présenter ce qui est conforme au CA, soit le total qui est autorisé sur 500 000.</i>	M. Desnoyers explique que le 500 000 tonnes a toujours été pour la matière assujettie.
<i>Comment comptez-vous mesurer le volume maximal de 667 000 m³/année ?</i>	M. Desnoyers répond qu'ils vont faire des calculs volumétriques 3 à 4 fois par année.
<i>Est-ce qu'il s'agit du volume total permis annuellement ?</i>	M. Desnoyers répond que oui.
<i>Est-ce que vous pourriez présenter les données de tonnage et volume au comité ?</i>	M. Craft demande s'il serait possible de les ajouter aux rapports transmis aux 3 mois et être présentées lors d'une rencontre du Comité. M. Desnoyers confirme que cela sera possible.
<i>Est-ce que 4 millions m³ est pour 6 ans ?</i>	M. Desnoyers répond que le 4 millions de m ³ est un plafond maximal pour l'entièreté de la phase, ce qui équivaut à un maximum de 667 000m ³ par année.
<i>Est-ce que c'est plus difficile de respecter la limite de tonnage ou de volume ?</i>	M. Desnoyers répond qu'aucun des deux n'est un enjeu et que l'année dernière le tonnage a été bien en dessous de la limite maximale autorisée de 500 000 tonnes M. Craft propose ensuite de faire un suivi.
<i>Est-ce qu'il serait possible que l'ingénieure Annie Lefebvre vienne présenter le travail réalisé pour répondre aux critères du nouveau CA ?</i>	M. Arsenault répond que s'il y a un intérêt, cela pourrait être possible. M. Craft demande quels sujets seraient à couvrir dans cette éventualité. Les réponses des membres se résument aux sujets dont le ministère questionnait ainsi qu'aux recommandations émises à cet effet.
<i>Est-ce que c'est elle qui s'occupe de la nouvelle usine de traitement des eaux ?</i>	M. Arsenault répond que c'est la Régie qui est en charge de l'usine. M. Craft propose d'ajouter un suivi des avancements de l'usine au calendrier 2024.

Actions de suivi :

- Faire un bilan 2023 du tonnage et du volume
- Inviter Annie Lefebvre à présenter sa démarche pour le nouveau CA
- Vérifier la notion du 500 000 tonnes assujetties et non assujetties dans le nouveau CA
- Prévoir un point de suivi statutaire sur les avancements de l'usine de traitement des eaux en décembre 2024

4. PRÉSENTATION THÉMATIQUE SUR LE BIOGAZ

4.1 VUE D'ENSEMBLE – GESTION DES BIOGAZ AU SITE

En préambule, M. Desnoyers explique que les biogaz sont générés par la décomposition des matières organiques dans les cellules. Ils sont principalement composés de méthane et de gaz carbonique. Depuis 2009, le règlement exige que l'ensemble des biogaz soient captés, puis détruits (brûlés ou valorisés).

Puis, il explique les responsabilités de chacun en matière de biogaz :

- La RIADM assure le lien entre les partenaires
- EDL est responsable de la gestion du réseau de captation et de la centrale Lydia
- WM gère les déchets et les suivis environnementaux liés au biogaz. Il y a également une entente avec EDL pour l'efficacité opérationnelle des tranchées horizontales pour les déchets.

M. Thériault, Directeur régional pour EDL Canada, explique qu'il n'y a pas de changement par rapport à l'année précédente. Le système de captation inclut des conduits horizontaux et des puits verticaux reliés à des collecteurs principaux, qui maintiennent une aspiration pour acheminer le gaz vers la centrale. Les collecteurs du nord se prolongent jusqu'à la fin de la phase IV. Il y a eu 7 nouveaux puits verticaux forés. M. Desnoyers ajoute que l'on voit l'avancement des cellules d'enfouissement avec la dernière ligne de puits qui a été forée. Éventuellement, lorsqu'ils arriveront au niveau final, ils prévoient forer de nouveaux puits. Chaque fois que les déchets ont atteint une hauteur de dix mètres ou une distance de 30 mètres d'un conduit horizontal, un nouveau conduit est ajouté et lié aux collecteurs principaux. Lorsque la hauteur finale de déchet est atteinte pour une cellule, des conduits verticaux, ayant un rayon d'action de 25 mètres, sont installés et reliés aux collecteurs principaux. Le système de captation est situé des deux côtés du site et achemine le biogaz aux moyens d'un système d'aspiration.

Il ajoute qu'en novembre 2023, de nouveaux puits ont été construits. WM s'occupe de la tranchée et de la pose des tuyaux et EDL les connecte sur le réseau. M. Thériault montre ensuite comment un tuyau collecteur est installé.

Les points d'échantillonnages sont les mêmes chaque année. Un logiciel permet d'en faire l'analyse selon les variables et dates choisies, ce qui génère un rapport comme ceux envoyés au ministère mensuellement. Il est aussi possible de produire des cartes de variabilité afin de

voir les puits dont les concentrations sont les moins et les plus élevées ainsi que pour vérifier si la pompe a besoin de réparation.

Tous les mois, une analyse est faite pour connaître les composantes du biogaz, notamment la concentration de méthane (CH₄). Selon les résultats, des ajustements peuvent être faits pour obtenir les valeurs de concentration souhaitées.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que les collecteurs du nord et du sud se rejoignent?</i>	M. Thériault répond que oui.
<i>Il n'y a pas beaucoup de puits dans le sud.</i>	M. Thériault explique que c'est causé par la pente et le fossé, qui rendent le tout trop dangereux pour un équipement de forage de puits. Ils essaient cependant d'améliorer le secteur.
<i>Est-ce que le plus vieux puits date de 2013?</i>	M. Thériault répond que non, mais plutôt de 2011.
<i>À quelle fréquence ajustez-vous les valves?</i>	M. Thériault explique que c'est officiellement fait une fois par mois, mais que ce n'est pas une science exacte alors ils le font tout de même de façon quotidienne. Un puits à maturité, qui affiche de 55 à 60% de concentration de méthane, est excellent.
<i>Quelles sont les données en bleues (référence diapo 18)</i>	M. Thériault répond que ce sont les puits qui contiennent trop d'oxygène et dont ils ferment la valve.
<i>Quel est le résultat nécessaire pour dire que le puits ne génère plus de gaz?</i>	M. Thériault répond qu'il n'y a pas de chiffre ou de réglementation, mais quand ça fait un an qu'il n'y a plus rien, la valve est fermée. Mme Caillaud ajoute que le rapport de calibration est envoyé 4 fois par année.
<i>Pourquoi n'y a-t-il pas de puits verticaux dans le sud? (référence diapo 19)</i>	M. Thériault répond que les puits verticaux sont sur le dessus seulement, et qu'au sud ce sont des puits horizontaux.

4.2 PRÉSENTATION/BILAN DES OPÉRATIONS CHEZ EDL

4.2.1 SUIVIS - TÊTES DE PUIITS ET STATIONS DE POMPAGE

Ce point a été traité lors du point thématique sur la vue d'ensemble de la gestion des biogaz.

4.2.2 BILAN DE LA VALORISATION ET DE L'UTILISATION DE LA TORCHÈRE

M. Thériault révèle que les données de novembre ne sont pas encore sorties. En termes de biogaz valorisé, ils en ont beaucoup perdu en janvier dû à un arrêt d'Hydro-Québec d'une semaine à la suite d'une tempête (voir l'effet sur la diapo 22) et en octobre, il y a eu l'échantillonnage de la torchère. Il explique ensuite que le biogaz capté est variable et que cela peut être dû au taux de méthane durant le mois.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que c'est EDL qui opérera en 2020?</i>	M. Thériault répond que c'est EDL qui opère depuis 2017.
<i>Quand le niveau de biogaz descend, est-ce que vous descendez à 3 ou 4 moteurs au lieu de 7?</i>	M. Thériault répond qu'ils ne vont jamais en bas de 5 moteurs. Le fonctionnement à 6 moteurs demeure la norme. Il ajoute qu'il y a habituellement une moins bonne production l'été, pouvant être due à la pression, la sécheresse, l'humidité et le décalage.
<i>Est-ce que ça devrait monter?</i>	M. Thériault répond qu'ils ont de belles prévisions pour l'année à venir.
<i>Vendez-vous le kWh au même prix, peu importe la saison?</i>	M. Thériault répond que oui.

4.2.3 ÉCHANTILLONNAGE ANNUEL AUX TORCHÈRES

M. Thériault présente les données mises à jour en décembre 2022, qui révèlent que Lydia Énergie respecte la norme environnementale des émissions de composés organiques autre que le méthane, qui doivent être sous 20 ppmv, avec une moyenne de 11,12 ppmv. Il ajoute qu'il n'a pas les données plus récentes, mais qu'on lui a affirmé verbalement que les données de cette année étaient bonnes.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Qu'est-ce que l'unité de mesure?</i>	M. Thériault répond que c'est des parties par million de volume.
<i>Si la donnée des émissions de composés organiques autre que le méthane est plus élevée que la norme de 20 ppmv, qu'est-ce qui peut être fait pour le redescendre?</i>	M. Thériault répond qu'il ne sait pas, mais qu'il va demander aux ingénieurs. Il ajoute que la torchère est bonne et qu'il n'y a pas de raison qu'elle ne fonctionne pas.
<i>Est-ce que c'est déjà arrivé d'être au-dessus du 20ppmv?</i>	M. Thériault répond que non.

Action de suivi :

- Quelles sont les solutions si les émissions de composés organiques autres que le méthane sont plus élevées que la norme de 20 ppmv?

4.2.4 ÉVALUATION DE LA PRODUCTION ANNUELLE DE BIOGAZ

M. Thériault présente le tableau de données de la valorisation du biogaz. Au total, la centrale permet de produire l'équivalent d'environ 6000 maisons en électricité. Puis, le plan de la centrale est présenté :

- **Salle de contrôle** : où sont contrôlés les paramètres de l'usine et sont faites toutes les analyses. Le système permet de se connecter à distance et, au moyen de caméras, faire les vérifications nécessaires.
- **Salle d'opération de la centrale** : qui est le cœur de la sécurité de la centrale. Grâce à des détecteurs et des calculs, le panneau de système de sécurité (PSS) fait des vérifications et, en cas de problème, la centrale ne peut plus fonctionner jusqu'à ce que le problème soit réglé.
- **Salle de traitement** : où les biogaz sont comprimés et aspirés pour passer à travers plusieurs équipements servant notamment à retirer l'humidité et descendre leur température. Ils y sortent avec les bonnes propriétés afin d'être envoyés à la salle des groupes.
- **Salle des groupes** : où se trouvent les sept moteurs qui alimentent des alternateurs de 4176 volts. C'est très bruyant, autour de 150 décibels.
- **Salle électrique** : où sont situés les immenses disjoncteurs de 5000 volts ainsi que les transformateurs qui reçoivent les 4176 volts pour les transformer en 25 000 volts et les distribuer vers Hydro-Québec.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que 50% à 60% de méthane sont suffisants pour faire fonctionner un moteur?</i>	M. Thériault répond que oui, 35% à 40% sont suffisants. Des ajustements sont toutefois nécessaires en fonction des concentrations.
<i>Quel est le niveau idéal?</i>	M. Thériault répond que la stabilité est idéale.
<i>Si le niveau est plus concentré, est-ce que cela crée plus d'énergie?</i>	M. Thériault répond que oui.
<i>Qu'est-ce que vous faites avec le sulfure d'hydrogène (H₂S)?</i>	M. Thériault répond qu'ils le mettent dans des silos blancs dans lesquels ils le mélangent avec de l'eau (H ₂ O) pour le transformer en acide sulfurique (H ₂ SO ₄). Il est ensuite distribué dans des usines de pâtes et papier.

4.3 SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX RELIÉS AUX BIOGAZ

Mme Caillaud explique que les puits servant aux suivis environnementaux sont situés aux alentours du site et sont semblables à ceux utilisés pour la captation du biogaz. Elle poursuit

qu'avec le nouveau CA, deux autres puits (P10 et P11) ont été ajoutés, avec l'objectif d'assurer une pleine efficacité du système de captage. Les suivis sont faits quatre fois par année, ce qui est une exigence du REIMR. La localisation des puits est définie lors de la demande de CA.

4.3.1 NIVEAUX D'EAU ET CONCENTRATIONS DE MÉTHANE - PUIITS DE SURVEILLANCE

Mme Caillaud explique que, quatre fois par année, les concentrations de méthane doivent être vérifiées dans les puits de surveillance. La norme à respecter est de 1,25% de méthane et il n'y a eu aucun dépassement en 2023. Elle précise que la différence entre les données 2022 et 2023 est due à la sensibilité de l'appareil de mesure utilisé, puisque c'est Tetra Tech qui a fait le relevé en 2022 et WM en 2023.

4.3.2 BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS

Mme Caillaud explique que les suivis environnementaux des bâtiments et des installations doivent aussi être faits quatre fois par année et qu'il n'y a pas eu de dépassement en 2023. Dans l'éventualité où un problème surviendrait, une mesure serait immédiatement prise et les intervenants seraient avertis. Cela n'a jamais eu lieu à Lachute, et il y a des suivis réguliers.

4.3.3 SUIVI DES RELEVÉS DES ÉMISSIONS SURFACIQUES

M. Desnoyers explique que le suivi des relevés d'émissions surfaciques est une exigence du REIMR et que trois relevés sont effectués par année. Chaque relevé est géoréférencé pour localiser les points d'échantillons. À l'exception du front actif de déchets, l'ensemble du site fait l'objet de relevés, et la norme à respecter est de 500 ppm .

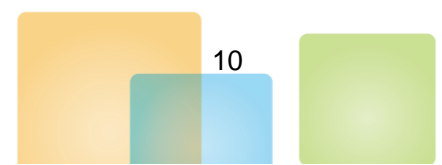
CAMPAGNE DU PRINTEMPS 2023

Il y a eu 18 points de dépassement par rapport à la norme de 500 ppm sur 1860 points relevés (0.97 % des données prises), dont certains ne doivent pas être considérés car ils sont situés dans une zone active du site.

CAMPAGNES ÉTÉ ET AUTOMNE 2023

Il y a eu 7 dépassements par rapport à la norme de 500 ppm sur 1885 points relevés (0.37 % des données prises).

Pour la section du bas, un plan de match sera élaboré dans la prochaine semaine pour ajouter une épaisseur de recouvrement d'argile ou de matière végétale d'un mètre pour rectifier la zone problématique. Puisque l'accessibilité est très limitée et le terrain très abrupt, WM fera appel à des entrepreneurs spécialisés.



Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Qu'est-ce que signifie surfacique?</i>	M. Desnoyers précise que c'est un relevé de surface, et donc qu'une personne est physiquement sur le terrain pour prendre autour de 2 000 points de référence à 15 cm du sol.
<i>Quand commencent les travaux de recouvrement final de certaines cellules?</i>	M. Desnoyers répond qu'en début d'année prochaine, ils débiteront avec l'appel d'offres, dans le but d'optimiser le recouvrement final d'ici fin 2024.
<i>Est-ce que ce sont des travaux volontaires, ou est-ce une exigence?</i>	M. Desnoyers répond qu'il n'y a pas de lien avec le ministère, mais que c'est plutôt opérationnel. Avec les travaux prévus pour les cellules III-2, c'est une opportunité au niveau logistique.
<i>Est-ce que les travaux seront faits avant le prochain relevé?</i>	M. Desnoyers répond que c'est l'objectif et que tout dépend de la stabilité en termes de gel.

5. CENTRALE ÉLECTRIQUE

Ce point a été traité lors du bilan des opérations d'EDL.

6. PGMR

Ce point a été reporté à la prochaine rencontre, puisqu'aucun représentant de la MRC était présent.

7. FONDS DE POST-FERMETURE (RIADM)

M. Arsenault explique que chaque exploitant de lieu d'enfouissement a l'obligation de constituer un fonds pour couvrir tous les coûts afférents à la gestion post-fermeture du site pour une période minimale de 30 ans suivant la fin des opérations d'enfouissement. L'ensemble du site est visé par ce fonds, soit les phases 2, 3 et 4. Des sommes sont versées pour chaque mètre cube de déchets reçus, selon le montant fixé par le ministère. Depuis 2019, ce taux, qui est différent pour chaque site, est de 1,16 \$/m³ et sera revu en fin décembre 2023. Ce taux est bon pour trois ans, et est réévalué selon le rendement du fonds et la situation économique actuelle.

M. Arsenault souligne que le total accumulé au 31 octobre 2023 était de 6.4 millions et que le total à accumuler est estimé à 14.87 millions à la fin de la phase 4.

Il ajoute que les années précédentes étaient à presque 500 000 tonnes et qu'aujourd'hui ils sont à 410 000 tonnes donc autour de 480 000 m³. M. Desnoyers précise qu'ils ont une moyenne de taux de compaction d'environ 1.18.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Pour combien de temps le montant est-il utilisable après la fermeture du site et est-ce qu'il considère l'inflation?</i>	M. Desnoyers explique que le montant est pour 30 ans afin de faire tous les suivis environnementaux nécessaires et qu'il tient compte de l'inflation.
<i>Il faut donc accumuler 8 millions d'ici 2033.</i>	
<i>Qu'est-ce qu'il va y avoir sur le site après sa fermeture?</i>	M. Desnoyers répond que c'est le propriétaire du site (la Régie) qui prendra cette décision. M. Arsenault ajoute qu'en 2023, il ne sait pas encore.
<i>Avez-vous des exemples d'autres sites qui ont été revalorisés?</i>	M. Desnoyers répond que cela peut être des projets environnementaux, de la végétation, des parcs, des éoliennes, etc. Tout dépend de l'envergure et de l'espace disponible.
<i>Est-ce que le montant d'argent couvre cela?</i>	M. Desnoyers répond que non, le montant est seulement pour assurer la continuité des suivis environnementaux.
<i>Est-ce que l'usine de traitement d'eau va continuer d'opérer après la fermeture du site?</i>	M. Arsenault répond que oui, car il va y avoir du biogaz et du lixiviat pendant plusieurs années après.

8. BILAN DU TONNAGE (WM)

M. Desnoyers explique qu'en vertu du CA de la présente phase, l'année pour calculer le tonnage au site est établie du 1^{er} novembre au 31 octobre. Au 31 octobre 2023, c'est 412 598 tonnes qui ont été déposées au site, dont 8 881 en provenance de la RIADM. La limite maximale autorisée des matières assujetties est de 500 000 tonnes. M. Desnoyers remarque que les chiffres sont plus bas que l'année précédente, cela pouvant être dû à la décroissance économique.

9. FAITS SAILLANTS – SUIVI DES OPÉRATIONS (AOÛT, SEPTEMBRE, OCTOBRE 2022)

9.1 WM

M. Desnoyers souligne qu'il n'y a rien de majeur au niveau des opérations. Il y a une continuité de la phase 3, soit sur la cellule III-4, ainsi que des travaux de recouvrement. De plus, il y a la mise en service de la cellule 1 de la phase 4.

9.2 ENGLOBE

Tonnage

Nous avons reçu 4 337,72 tonnes en octobre, 7 152,78 tonnes en novembre et 930,16 tonnes en décembre. La quantité de composts végétaux sortie pour cette période est de 6 203 verges cubes.

Opérations

M. Mucienko explique qu'ils ont terminé les tamisages de 1VEG18 (sur la plateforme du bas) et qu'ils continuent à composter sur un Tamisage 2 ½. Les déchets seront revalorisés au printemps 2024, ce qui sera la dernière manœuvre de la plateforme du bas. Sur la plateforme du haut, le premier tamisage 2 ½ est terminé et le tamisage 2 ½ de 2VEG02 est en cours. 2VEG06 est fermé et 2RVA07 (RVA : résidu vert alimentaire) a ouvert le 4 décembre. De plus, il y a un retournement en cours. Ils suivent le tout selon les vents pour éviter la génération d'odeurs. Grâce aux températures clémentes, il y avait toujours des sorties de compost en décembre.

Suivi des odeurs

Il n'y a pas eu de plaintes dans le dernier trimestre. Le Chemin Browns Gore a été ajouté en juin au niveau des tournées d'odeurs.

M. Mucienko ajoute que 80% de la plateforme est utilisée et que le 20% restant sert actuellement de stationnement pour la machinerie, ce qu'ils voudraient déplacer.

Gestion des eaux

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Combien êtes-vous d'employés?</i>	M. Mucienko répond qu'ils sont 5 à travailler sur le site tous les jours.
<i>Avez-vous un garage?</i>	M. Mucienko répond que oui, pour réparer les machines.
<i>Où s'en va le compost?</i>	M. Brisson répond qu'il s'en va à des clients particuliers qui aiment le produit pour sa qualité et qu'ils ont toujours les mêmes clients.
<i>Avez-vous la certification BNQ?</i>	M. Brisson répond que oui, et que si le produit ne se classe pas BNQ, ils le remettent en compostage jusqu'à ce qu'il le soit.

9.3 EDL

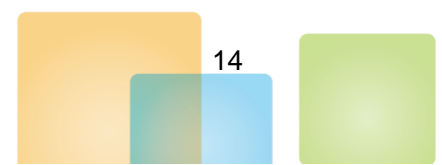
Le bilan des opérations d'EDL a été fait lors d'un point thématique précédent.

10. FAITS SAILLANTS – SUIVI ENVIRONNEMENTAL (AOÛT À OCTOBRE)

Mme Caillaud souligne qu'il n'y a eu aucun dépassement de charge.

11. SUIVI DES SIGNALEMENTS, DES ÉVÉNEMENTS NUISIBLES ET DES VISITES DU MELCC

M. Desnoyers affirme qu'il y a eu un signalement d'odeurs le 14 août, mais qu'il n'y avait rien d'anormal. Il ajoute qu'il y a eu deux événements nuisibles, la construction d'une tranchée et une panne à la centrale, mais que des avis d'odeurs ont été envoyés. Il termine avec le fait qu'il n'y a pas eu de visite du ministère, mais qu'une visite d'un inspecteur aura lieu le 21 décembre.



12. CALENDRIER ANNUEL 2024

12.1 IDENTIFICATION DES DATES

M. Craft propose les dates de rencontre pour l'année 2024. Celles-ci sont :

- 14 mars 2024
- 13 juin 2024
- 12 septembre 2024
- 5 décembre 2024

Les dates sont confirmées par le comité.

12.2 THÈMES DE LA RENCONTRE DE MARS 2024

M. Craft explique que cette rencontre fera l'objet de suivis ainsi que des opérations d'Englobe. En plus des points statutaires, les travaux prévus pour 2024 ainsi que la proposition de calendrier seront abordés.

M. Brisson demande des sujets auxquels les membres seraient intéressés pour la rencontre de mars. Les réponses se résument aux intrants et sortants pour Englobe, afin d'en connaître plus sur leurs produits. M. Craft ajoute qu'il serait intéressant d'aborder comment Englobe gère les fluctuations dues à la météo.

13. VARIA

14. LEVÉE DE LA RÉUNION

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion est levée à 9h07.

Virginie Lefebvre
Rapporteuse de la réunion